

## RAPPEL CONDITIONS D'OCTROI DE LA PRIME PACE

Selon les dispositions prises depuis 2012 entre la SHF et l'IFCE

### Juments de sport

La poulinière doit :

- Détenir des points PACE, au minimum :
  - par ses propres performances (indice  $\geq 110$ )
  - par les performances de ses produits (indice  $\geq 120$ )
  - s'il s'agit d'une jument de âgée de 3 à 7 ans, par récupération des points de sa mère si celle-ci détient au moins 3 points
- être **suitée** d'un produit remplissant, au 1<sup>er</sup> novembre, les conditions d'inscription aux stud-books Selle Français, Anglo-Arabe, AQPS ou Arabe, et identifié
- être inscrite au programme d'élevage de la race si nécessaire
- être **présentée dans l'année dans un concours d'élevage**, en catégorie poulinière suitée
- ne pas avoir déjà permis le bénéfice de **6 fois la prime PACE depuis 2012**

En revanche, il n'est plus nécessaire qu'elle soit saillie l'année en cours, et il n'y a plus de limitation d'âge.

### Niveaux d'octroi de la prime PACE (4 tranches)

	Seuil de versement (1 <sup>ère</sup> tranche)	Plafond du versement (4 <sup>ème</sup> tranche)	Montant 2013 par tranche
Jument produisant Selle Français	2 pts	5 pts	181 €
Juments de 3 à 7 ans par récupération des pts de leur mère	3 pts	6 pts	
Juments produisant Anglo-arabe (race pure)	1 pt	4 pts	249 €

### Ponettes de sport

La poulinière doit :

- Détenir des points PACE, au minimum :
  - par ses propres performances (indice  $\geq 110$ )
  - par les performances de ses produits (indice  $\geq 120$ )
  - s'il s'agit d'une ponette âgée de 3 à 7 ans, par récupération des points de sa mère si celle-ci détient au moins 2 points

- être **suitée** d'un produit remplissant, au 1<sup>er</sup> novembre, les conditions d'inscription à un stud-book de race de poneys, et identifié
- être inscrite au programme d'élevage de la race si nécessaire
- **avoir été présentée dans sa vie dans un concours d'élevage.** *Si la ponette n'est pas jugée dans l'année, le propriétaire doit faire une demande de prime PACE auprès du site IFCE dont il dépend.*
- ne pas avoir déjà permis le bénéfice de **6 fois la prime PACE depuis 2012**

Il n'est plus nécessaire qu'elle soit saillie l'année en cours, et il n'y a plus de limitation d'âge.

### **Niveaux d'octroi de la prime PACE (4 tranches)**

	Seuil de versement (1 <sup>ère</sup> tranche)	Plafond du versement (4 <sup>ème</sup> tranche)	Montant 2013 par tranche
Cas général toutes races	1 pt	4 pts	125 €
Juments de 3 à 7 ans par récupération des pts de leur mère	2 pts	5 pts	

### **Juments à orientation endurance**

La jument doit :

- détenir des pts PACE ou une équivalence. (Renseignements auprès de l'ACA)
- **être inscrite au programme d'élevage de l'ACA**
- **être suitée** d'un produit remplissant, au 1<sup>er</sup> novembre, les conditions d'inscription aux stud-books Selle Français, Anglo-Arabe, AQPS, Arabe ou à une race de poney ou en race étrangère de chevaux de selle ou au registre du cheval de selle ou poney, et identifié.
- **avoir été présentée dans sa vie dans un concours d'élevage.** *Si la poulinière n'est pas jugée dans l'année, le propriétaire doit faire une demande de prime PACE auprès du site IFCE dont il dépend.*
- **avoir 22 ans maximum**

Il n'est plus nécessaire qu'elle soit saillie l'année en cours.

### **Niveaux d'octroi de la prime PACE (4 tranches)**

	Seuil de versement (1 <sup>ère</sup> tranche)	Plafond du versement (4 <sup>ème</sup> tranche)	Montant 2013 par tranche
Jument à orientation endurance	1 pt	4 pts	249 €